

Synthèse de l'entretien réalisé auprès de Philippe Brongniart

M. Philippe Brongniart, qui a fait montre d'un intérêt soutenu pour la démarche et d'une grande disponibilité, nous a reçue le 17 juillet 2002 au siège du groupe Suez pour un entretien d'une durée totale d'1 heure 20.

Son expérience professionnelle, d'abord en tant que chargé de mission auprès du Préfet de la région Languedoc-Roussillon (1968-1969), puis comme chargé de mission à la DATAR et secrétaire général du groupe central de Fos-sur-Mer (1969-1974) incitait à orienter l'entretien sur l'analyse politique et économique de cette période de lancement des villes nouvelles de province, en particulier de celle des Rives de l'Etang-de-Berre.

Les conditions de réalisation de ces opérations, les différences observées avec la période antérieure de création des VN (qui correspond à la période Delouvrier), les relations entretenues à la fois avec le pouvoir central et les ministères concernés, le GCVN et les élus locaux constituait un second axe de questionnement compte tenu des activités alors exercées par l'interviewé.

Le témoignage de M. Brongniart répond, voire dépasse même par sa qualité, à ces attentes.

Il insiste, en premier lieu, sur la puissance de l'Etat à cette époque, sur le contexte éminemment technocratique qui existait et qui apparente, selon M. Brongniart, l'histoire des villes nouvelles à « l'histoire coloniale ». L'interviewé ajoute par ailleurs que cette politique interventionniste des années 1960 aurait été motivée par la volonté de contrer l'action de la Caisse des Dépôts et Consignations, moins soucieuse de l'aménagement du territoire que des intérêts locaux. La réorientation concomitante du corps des Ponts et Chaussées vers les opérations d'urbanisme correspondrait à cette volonté, ce corps devenant en quelque sorte le bras séculier de cette politique interventionniste.

Parallèlement, M. Brongniart souligne la faiblesse du pouvoir des élus locaux et le fait, regrettable selon lui, que la plupart des villes nouvelles de province se sont faites sans élus, voire contre les élus, à l'exception notable de Villeneuve d'Ascq.

En second lieu, l'interviewé évoque, à travers son expérience au groupe central de Fos, son travail de coordination interministérielle et de liaison avec les élus locaux et le Groupe central des villes nouvelles dont il salue l'œuvre créatrice en matière de mécanismes juridico-

financiers. M. Brongniart rappelle également le soutien appuyé de la DATAR qu'il présente rapidement ainsi que son principal animateur, J. Monod.

Enfin, M. Brongniart revient sur les rapports entre villes nouvelles et grands ensembles ainsi que sur la chronologie des villes nouvelles françaises par rapport à leurs homologues anglaises.

Sabine Effosse

P-S : M. Brongniart nous a transmis lors de son entretien la communication faite par Jean-Paul Lacaze au colloque de Grenoble (31 janvier-1^{er} février 2002), intitulée « Déterminismes économiques, jeux de pouvoir et choix d'urbanisme. De la technocratie au retour du citoyen ordinaire » dont une copie est jointe ici.